

REGLEMENT

L'organisation est soumise au respect des règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement

Article 1

L'Association « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin » organise le dimanche 30 janvier 2022 sa 21^{ème} ascension au village de Sainte Agnès.

Article 2

La manifestation est ouverte aux motos, side-cars et scooters fabriqués avant 1975, immatriculés et assurés conformément aux règles du Code de la Route.

Article 3

Le nombre de participants est limité à 100 personnes.

Article 4

Le montant de la participation est fixé à 35 euros par personne pour la totalité du programme, payable à l'inscription par chèque libellé à « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin » ou virement sur le compte Crédit Agricole 19106 00641 43691945600 (pour les virements depuis l'étranger : Identification IBAN : FR76 1910 6006 4143 6919 4560 003 – Code BIC : AGRIFRPP891) :

De 9h à 10h : accueil des participants et petit déjeuner au restaurant Le Piccadilly (av. François De Monléon) - Stationnement des véhicules sur le Bord de mer, espace Joséphine Baker

- 10 h : départ de la balade jusqu'à Sainte Agnès
- 13h : repas au restaurant Le Saint Yves à Ste Agnès

Les véhicules seront exposés au public sur la place du village de Sainte Agnès pendant le repas. Remise des prix à l'issue du repas.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du programme, notamment au cas où les conditions de circulation, les exigences de la sécurité ou les conditions sanitaires le justifieraient.

Article 5

Les véhicules les plus anciens inscrits seront primés suivant trois catégories : moto, side-car et scooter. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces catégories en fonction des véhicules inscrits.

Article 6

Chaque participant, pilote ou passager, s'engage à respecter les consignes des organisateurs et, en tout état de cause, à se conformer aux règles du Code de la Route, notamment en ce qui concerne le port du casque et des gants, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire, carte grise et autres documents obligatoires.

Article 7

La manifestation est avant tout une rencontre conviviale entre amateurs de véhicules anciens. Toute notion de vitesse ou compétition est parfaitement exclue et il appartient à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et/ou d'accident résultant d'un comportement abusif du participant

Article 8

L'organisation déclare avoir souscrit une assurance obligatoire garantissant sa responsabilité civile. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

Article 9

La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

21^{ème} ascension à Sainte Agnès, le village littoral le plus haut d'Europe, au départ de Roquebrune Cap Martin

Manifestation ouverte aux motos, scooters et side-cars fabriqués avant 1975.

Limitée aux 100 premières inscriptions – Présentation du Pass sanitaire obligatoire

Aucune inscription ne sera prise le jour même.

Rendez-vous Espace Joséphine Baker en Bord de mer à 9h - Départ 10h

La manifestation sera maintenue même en cas d'intempéries.



Inscription

A renvoyer impérativement

avant le 27 Janvier 2022

Accompagnée du règlement correspondant
par tout moyen indiqué à l'article 4 du règlement de la manifestation

A l'adresse :

Aux Deux Roues – 226 Avenue Aristide Briand– 06190 Roquebrune Cap Martin

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

e.mail :

Nombre de personnes : x 35 € = €

Marque de la moto ou du scooter :

Année :

Signature :

Manifestation organisée par l'association
« Motos & Scooters Anciens
de Roquebrune Cap Martin »



Avec le concours
des municipalités de
Roquebrune Cap Martin,
Sainte Agnès,
l'amicale participation
des Coqs Roquebrunois,
et le soutien des Restaurants
Le Piccadilly à Roquebrune Cap Martin
Le Saint Yves à Sainte Agnès

Motos & Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin
Hôtel de Ville – 06190 Roquebrune Cap Martin
Tél. 06 28 98 31 24
www.motoscootrsm.net

